



FICHE D'INSCRIPTION 2017

à retourner **AVANT le vendredi 19 MAI**
au SNAA, Hôtel de Ville, 1 Grande rue Charles De Gaulle, 94360 BRY-SUR-MARNE.

MERCI D'ECRIRE EN LETTRES D'IMPRIMERIE

Nom patronymique.....Prénom

Je souhaite apparaître dans le catalogue sous le nom de

Né(e) en Nationalité.....

Site Internet complet

Adresse électronique

Informations complémentaires :

- Numéro d'inscription à la Maison des Artistes.....
ou numéro de SIRET

Si vous n'avez ni inscription à la Maison des Artistes, ni numéro Siret, vous pouvez exposer mais vos œuvres figureront dans le tarif de vente sans indication du prix de vente.

- Rappel de votre numéro de téléphone (portable de préférence).....

ATTESTATION

Après avoir lu le règlement intérieur qui était joint au bulletin d'adhésion, je déclare sur l'honneur :

- exposer à mes risques et périls. Je dégage le SNAA et la Mairie de Bry-sur-Marne de toutes responsabilités en ce qui concerne les risques de quelque nature qu'ils soient et les erreurs et omissions qui pourraient être commises dans le catalogue.
- me soumettre aux prescriptions du règlement ainsi qu'aux décisions du Conseil d'Administration et du jury.
 - autoriser le SNAA à divulguer mes coordonnées électroniques.
 - ne pas autoriser le SNAA à divulguer mes coordonnées électroniques.
- que mes œuvres soumises à l'appréciation du jury ne sont pas des copies ou des reproductions de photographies d'un tiers ou de travaux protégés par la propriété intellectuelle.

} **Rayer la mention inutile**
(article 9 du code civile)

Date et signature précédée de la mention " lu et approuvé "

MONTANT DES DROITS D'ACCROCHAGE

Le prix de vente est inférieur ou égal à 500 €	Droits d'accrochage 20€
Le prix de vente se situe entre 501 et 1.500 €	Droits d'accrochage 30€
Le prix de vente se situe entre 1.501 et 3.000 €	Droits d'accrochage 40€
Le prix de l'œuvre est supérieur à 3.001 €	Droits d'accrochage 50€
Œuvre équine exposée à la mairie	Droits d'accrochage unique 25€

L'accrochage est gratuit pour les artistes âgés de moins de 30 ans à la date de l'inscription (Joindre un justificatif).

ÉLÉMENTS COMPLEMENTAIRES A LA FICHE D'INSCRIPTION

1. Joindre un support informatique CD ou transmettre les photos des œuvres, au format JPG (1 Mo et/ou 1500 pixels de côté), par internet à contact@artistes-animaliers.com.
 - Pour les œuvres picturales, proposer une vue de l'œuvre **non encadrée** et une seconde encadrée.
 - Pour les sculptures, proposer deux ou trois prises de vues différentes, sur **fond neutre et contrasté**.

Pas plus de trois photos par œuvre.
2. Joindre les **chèques** correspondant aux droits d'accrochage pour chacune des œuvres (4 œuvres proposées = 4 chèques).

Les chèques correspondants aux œuvres non retenues seront retournés et les documents restitués.

ÉLÉMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR APRES LA SELECTION.

Si vos œuvres sont sélectionnées par le jury, et **afin de valider votre participation**, il vous sera demandé de nous renvoyer par retour de courrier (mail de préférence) votre texte qui servira à réaliser le Dossier « Techniques & Passions ».

CALENDRIER

Dossier d'inscription à retourner avant le 19 mai
1^{ère} quinzaine de juillet vous recevrez un courrier vous précisant la décision du jury.
Envoi de votre fiche « techniques et Passion » pour le 31 juillet
Le Salon se déroulera du dimanche 12 novembre au dimanche 10 décembre
au Centre Artistique de Malestroit 2 Grande rue Charles De Gaulle 94360 Bry-sur-Marne.
Et du lundi 13 novembre au samedi 9 décembre
à la Mairie 1 Grande rue Charles De Gaulle 94360 Bry-sur-Marne.
La réception des œuvres se fera le samedi 4 et le lundi 6 novembre.
et pour la mairie le samedi 4 au matin uniquement ou le lundi 6 novembre.
L'Assemblée Générale et le vernissage auront lieu le vendredi 17 novembre.
Le retrait des œuvres s'effectuera le lundi 11 décembre.